**BULLETIN D’INSCRIPTION WSR LE MANS 26 & 27 Septembre 2015**

Inscription à retourner avant le 11 septembre 2015

Nom / Prénom :

Adresse :

Code Postal : Vill Ville (Pays) :

Téléphone :

**Adresse Mail :** …………………………………………………………………………………………………………………

## VEHICULE ENGAGE

Marque et Modèle : …………………………………………………………………… Année : ……………………….

N° d'immatriculation : …………………..…………………..

N° contrat d'assurance : …………………..…………………. Compagnie : …………………………………….

Remorque : □OUI □NON

**PARTICIPATION :** □SAMEDI □DIMANCHE □SAMEDI **ET** DIMANCHE

Pour des raisons d’organisation, nous vous demandons de respecter les jours de présence que vous annoncez.

**Une seule formule : 10 euros par véhicule (valable pour 1 ou 2 jours)**

* Gratuit pour les véhicules d’avant 1945 - photocopie carte grise obligatoire -
* Aucune inscription ne sera prise sur place.

**Règlement :** WSR France : chèque en euros, à l’ordre de : **FCRA**

**Cette formule donne droit à :**

* un accès à un parking dédié à la zone d’exposition véhicules au sein du village,
* l’accès à la parade des véhicules (15 à 20 minutes),
* l’accès gratuit à toutes les activités organisées pour le public sur le circuit durant l’évènement,
* une plaque Rallye.

**Accès** :

Arrivée impérative sur site **avant 9h30**. Les véhicules exposés pourront quitter le parc en fin de journée **uniquement**.

**Parade :**

**Elle est réservée aux véhicules engagés. Impliquant un nombre important de véhicules, cette parade peut entraîner des temps d’attente important et un roulage à basse vitesse qui peuvent affecter le refroidissement de votre véhicule. Nous vous conseillons de prendre en compte cette contrainte afin de prévenir tout incident.**

**Attention : les enfants de moins de 16 ans ne sont pas autorisés dans les véhicules pendant la parade Collectionneurs.**

**Hébergement** : Aucune prise en charge par l’organisation. Vous pouvez vous rapprocher du circuit ou de l’office du tourisme local.

**Restauration** : Un dispositif **payant** ouvert au public est prévu sur place par l’organisation.

**Véhicules acceptés : Tous les véhicules de collection de marque Renault d’avant 1989 ainsi que tous les véhicules de marque Alpine et Renault Sport à la condition expresse d’être en bon état de présentation et de marche. *Quelques exemples : NN, 4CV, Dauphine, Renault 8… A610, Spider, Clio R.S., Mégane R.S., Clio V6… Autres dérivés à mécanique Renault sur présentation de dossier.***

**L’organisation se réserve le droit de refuser tout véhicule non conforme à l’esprit de la manifestation.**

**Exposition de votre véhicule** : Lieu accessible au public et non gardé.

**Toute demande d’inscription doit impérativement contenir** :

* un bulletin dûment complété,
* une photo récente du véhicule engagé,
* un chèque en euros, libellé à l’ordre de : **FCRA,**
* la photocopie de la carte grise pour obtention de la gratuité pour véhicules avant 1945,
* une enveloppe timbrée (affranchie d’une valeur de1,25 euros) portant l’adresse du demandeur.

**Attention : Tout dossier incomplet sera systématiquement refusé.**

**IMPORTANT :**

**Votre engagement vous sera confirmé par courrier et sera accompagné d’un sticker « pass paddock » vous donnant l’accès à la zone d’exposition véhicules le samedi et le dimanche.**

Tout participant s’engage à mettre le véhicule concerné en conformité avec la législation en vigueur et engage sa seule responsabilité en cas de non respect de celle-ci. Il consent à être photographié, filmé et à avoir sa voix enregistrée par Renault, l’agence organisatrice, ou toute autre société ou individu autorisé par Renault pendant les World Series by Renault et dans le cadre de la promotion des événements. Il consent également à l’exploitation de son image et de sa voix par RENAULT ou par toutes personnes autorisées par cette dernière, sur tous supports notamment graphique, vidéographique, télévisuel, photographique, numérique, électronique et papier, dans le cadre de tous projets de communication interne ou externe à l’initiative de RENAULT ou à des fins de promotion institutionnelle dans la presse audiovisuelle ou écrite, dans tout catalogue, brochure, document pédagogique, diffusés à l’initiative de RENAULT ainsi que lors de toutes manifestations de type « portes ouvertes », ainsi que dans les salons, conférences et expositions liés à l’automobile, et ce, sans limitation de durée ni de territoire. Il reconnaît que ni lui ni aucune autre personne ne peut prétendre recevoir une rémunération d’aucune sorte en contrepartie de la présente autorisation.

**Document à renvoyer à l'adresse suivante :**

**M. Jean-Michel BLIN**

**CAR LE MANS - WSR LE MANS**

**276, Boulevard Demorieux**

**72100 LE MANS**

**( Email :** [**jmbmany@aol.com**](mailto:jmbmany@aol.com) **)**

Date : ……………………….

Signature précédée de la mention « *lu et approuvé* ».